

FICHE 4 - Contribuer à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire

Le ministère l'éducation nationale et de la jeunesse a fait de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire une priorité qui se traduit par la mise en place de mesures concrètes venant compléter les actions de prévention déjà déployée depuis 2011.

L'action du volontaire en service civique s'inscrit toujours en complémentarité et non en substitution à un emploi.

- **S'impliquer dans toutes les actions ayant trait à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.**

- Dans le cadre du programme Phare, devenu obligatoire pour toutes les écoles élémentaires, les collèges et les lycées :

- participer avec l'équipe programme à l'organisation, dans chaque école, collège ou lycée, des 10 heures annuelles d'apprentissages dont bénéficient tous les élèves du CP à la terminale, sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales (CPS) ;

- contribuer avec les référents ambassadeurs au suivi des élèves ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement dans le second degré ;

- venir en appui des référents départementaux chargés de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire dans l'accompagnement des établissements scolaires souhaitant mettre en œuvre des actions de prévention.

A l'occasion de l'organisation d'événements :

- aider à l'organisation des temps forts du programme Phare qui marquent l'année scolaire : la journée nationale de mobilisation contre le harcèlement, le Safer Internet Day (journée internationale pour un internet sans crainte), le prix NAH « Non au harcèlement » ;

- accompagner des classes ou groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place ;

- venir en appui des actions de sensibilisation des parents d'élèves aux phénomènes de harcèlement, notamment le cyber harcèlement ;

- participer à la mise œuvre d'activités visant à développer les compétences psychosociales (exemples : jeux coopératifs, lecture de textes permettant d'échanger sur la notion de point de vue pour développer l'empathie, etc.) en lien avec les équipes pédagogiques et éducatives ;

- **Concernant les partenariats et les ressources liés à la lutte contre le harcèlement**

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de la lutte contre le harcèlement ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines ;

- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics, etc.) tout au long du projet ou de l'action ;

- s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (web radio, journaux d'établissement, blog, etc.) en mobilisant les élèves autour de la lutte contre le harcèlement.